



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
12 juillet 2000  
Français  
Original: anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2000

18-20 septembre 2000

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Recommandation de financement à l'aide de fonds supplémentaires sans recommandation de financement par prélèvement sur la masse commune des ressources\*\***

#### **Jordanie**

#### *Résumé*

Le présent document contient une recommandation de financement à l'aide de fonds supplémentaires d'un programme pour lequel aucune recommandation de financement par prélèvement sur la masse commune des ressources n'est présentée au titre du programme de pays de la Jordanie. Le programme proposé vise à élargir et à compléter les activités en cours dans le pays. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver pour la période 2001-2002 un montant de 2 millions de dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins particulières.

---

\* E/ICEF/2000/14.

\*\* Les chiffres figurant dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non dépensés au titre de la coopération au programme à la fin de 1999. Ces chiffres sont indiqués dans le récapitulatif des engagements recommandés à prélever sur la masse commune des ressources et sur les fonds supplémentaires (E/ICEF/2000/P/L.27).

## Données de base

(1998 sauf indication contraire)

|  |       |
|--|-------|
| Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans)                     | 3,1   |
| TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)                            | 36    |
| TMI (pour 1 000 naissances vivantes)                             | 30    |
| Insuffisance pondérale (% modéré et % sévère) (1997)             | 5     |
| TMM (pour 100 000 naissances vivantes) (1996)                    | 41    |
| Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin) (1997)               | 93/81 |
| Taux de scolarisation primaire (% net masculin/ féminin) (1997)  | 91/91 |
| Élèves du primaire atteignant la 5e année (%) (1997)             | 98    |
| Accès à l'eau potable (%) (1997)                                 | 96    |
| Vaccins du PEV financés par le Gouvernement (%) (1997)           | 100   |
| PNB par habitant (dollars É.-U.)                                 | 1 150 |
| Enfants de 1 an ayant reçu la série complète de vaccins contre : |       |
| la tuberculose   | __ %  |
| la diphtérie, la coqueluche et le tétanos                        | 91 %  |
| la rougeole  | 86 %  |
| la poliomyélite  | 91 %  |
| Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos                     | 22 %  |

## La situation des enfants et des femmes

1. Le solide engagement de la Jordanie à l'égard des droits de l'enfant et des services sociaux s'est traduit par de grands progrès en matière de survie et de développement des enfants. Le taux de mortalité infantile (TMI) et le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (TMM5) étaient respectivement de 30 et 36 pour 1 000 naissances vivantes en 1998, et le taux de mortalité maternelle (TMM) était estimé à 41 pour 100 000 naissances vivantes. Selon les statistiques gouvernementales, le taux de croissance démographique annuel est de 3,4 %. La population jordanienne est jeune : près de 52 % est âgée de moins de 20 ans, et la tranche d'âge des 10 à 19 ans représente plus d'un quart de la population.

2. Le taux net d'inscription à l'école primaire est élevé (plus de 90 % aussi bien pour les filles que les garçons). Toutefois, le taux de scolarisation décline avec l'âge : seulement 52 % des garçons et 54 % des filles sont inscrits dans l'enseignement secondaire. Les filles et les jeunes femmes constituent seulement 19 % des effectifs inscrits dans les écoles de formation professionnelle. En comparaison des garçons, les filles ont

davantage tendance à suivre des cours dans l'enseignement secondaire et universitaire qui ne débouchent pas directement sur un emploi.

3. Une évaluation appuyée par l'UNICEF a révélé que parmi les femmes de 15 à 29 ans qui ne poursuivaient aucune forme d'enseignement, 78 % étaient économiquement inactives, 68 % ne recherchaient pas un emploi (femmes au foyer) et 10 % étaient au chômage. L'enquête nationale de 1996 sur les conditions de vie a montré que nombre de jeunes hommes persistaient à ne pas accepter la participation des femmes à la vie publique : 57 % des hommes de 20 à 24 ans étaient opposés à ce que des femmes soient parlementaires ou ministres, et 20 % étaient contre le droit de vote des femmes. Tandis que 83 % des femmes étaient autorisées à rendre visite à des voisines sans être accompagnées, 60 % seulement pouvaient se rendre seules dans d'autres maisons. Près de 46 % ne sont pas autorisées à se rendre non accompagnées chez le médecin.

4. Environ 55 % des adolescentes estiment que les filles devraient se marier avant d'avoir 20 ans; 56 % des femmes mariées l'ont été avant leur vingtième anniversaire et une femme sur 12 a son premier enfant avant d'avoir atteint 18 ans. Près d'un tiers des adolescentes sont mal renseignées ou ignorent tout des mala-

dies sexuellement transmissibles. Environ un quart d'entre elles fument des cigarettes ou ont essayé de fumer. Les filles ont moins de possibilités que les garçons d'avoir des contacts sociaux et elles ont moins accès à l'information. Pour prendre un exemple, seulement 3 % des filles appartiennent à un club de jeunes ou à des organisations sociales, en comparaison de 11 % des garçons.

## **Programme de coopération, 1998-2002**

5. Le programme actuel de coopération a été conçu pour aider le Gouvernement à appliquer et assurer le suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que celle sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; contribuer à l'amélioration des services sociaux et au maintien de normes de qualité; et appuyer le développement durable à l'échelon des collectivités, en particulier des pauvres en zones urbaines.

6. Le programme de pays a quatre composantes : les droits de l'enfant, la santé maternelle et infantile, l'éducation et l'autonomisation communautaire. Dans le cadre du programme de santé maternelle et infantile, le projet de modes de vie sains s'adresse aux jeunes familles et aux jeunes, et vise à améliorer leurs comportements et leurs compétences psychosociales affectant directement leur santé ou celle de leurs enfants.

## **Justification du financement supplémentaire**

7. Le Conseil d'administration de l'UNICEF a approuvé le programme de coopération établi par le Gouvernement jordanien et l'UNICEF pour la période 1998-2002, pour un montant total de 5,6 millions de dollars, y compris un plafond de 1 350 000 dollars provenant de fonds supplémentaires sur une période de cinq ans. Au cours de la phase préparatoire du programme de pays, l'expansion sur une grande échelle du projet sur les modes de vie sains n'avait pas été envisagée.

8. Au cours de la première année d'exécution du programme, la nécessité croissante d'étendre la portée du projet s'est fait jour, ainsi que celle de renforcer les capacités des services en faveur des adolescents et des jeunes. Des négociations avec les donateurs furent en-

tamées et, en conséquence, en 1999, le Bureau de l'UNICEF a sollicité et obtenu la somme de 100 000 dollars provenant de fonds supplémentaires pour la phase de planification de l'expansion du projet en faveur des adolescents qui accorderait une attention spéciale aux filles.

9. Une première contribution de 600 000 dollars a été obtenue pour l'année 2000, et l'UNICEF a déjà reçu un engagement ferme de 1,4 million de dollars de donateurs pour la période 2001-2002. Le total escompté dépasse ainsi la limite supérieure des fonds supplémentaires pour la totalité du programme de coopération de cinq ans. Un montant supplémentaire de 2 millions de dollars est demandé pour le programme de santé maternelle et infantile.

### **Le projet des modes de vie sains**

10. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a été l'un des principaux partenaires lors de la phase de planification du projet. Durant la phase préparatoire, il fut décidé que le FNUAP, qui par ailleurs recevait également des fonds de son côté pour un projet en faveur des adolescents, serait responsable pour les aspects relatifs à la santé en matière de reproduction. L'UNICEF continuera de promouvoir la collaboration avec le FNUAP, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres organismes du système des Nations Unies à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet.

11. La phase préparatoire du projet a compris des recherches et des évaluations, l'organisation d'un forum des jeunes ainsi qu'une conférence sur l'avenir recherché par les jeunes (50 % des participants étaient des filles), en vue d'identifier les domaines d'action prioritaires. Il faudra intervenir sur les points suivants en vue d'accomplir des progrès durables sur la voie de la réalisation des objectifs du programme de pays : informations incomplètes sur les jeunes, en particulier sur les garçons et les filles requérant une protection spéciale; inégalités entre les sexes en ce qui concerne les possibilités d'éducation; emploi et participation; accès limité des jeunes aux opportunités de développer leur potentiel et leurs aptitudes; communication médiocre avec les familles et la société de façon générale, ainsi qu'entre filles et garçons.

12. L'expansion du projet renforcera la capacité des jeunes à participer aux décisions qui affectent leurs vies, et servira à promouvoir l'égalité entre les sexes,

la tolérance, le règlement des différends, la communication et les techniques d'encadrement. Le projet bénéficiera à environ 10 000 adolescents et jeunes (dont 60 % seront des filles) et à 6 000 prestataires de services pour les jeunes (dont 50 % seront des femmes).

13. En collaboration avec le Département des statistiques de Jordanie et des instituts de recherche, le projet appuiera le développement d'une base de données sur la jeunesse jordanienne dans la tranche d'âge de 10 à 24 ans, ventilée par sexe, âge, état civil, niveau d'éducation, localisation géographique et situation au regard de l'emploi. Des études qualitatives et quantitatives seront menées pour déboucher sur les indicateurs requis par l'expansion du projet.

14. Des cours de formation ciblés, spécialement à l'intention des adolescentes, permettront d'accroître les possibilités des jeunes femmes sur le marché de l'emploi ainsi que la proportion de femmes actives. Les jeunes de différentes zones géographiques du pays seront formés au respect de l'égalité entre les sexes, aux

techniques d'encadrement, à la vie active et à la participation. Le projet fournira aussi des moyens d'existence à titre expérimental à des jeunes dans des zones géographiques choisies.

15. Le projet favorisera également la participation des adolescentes et adolescents au moyen de centres et d'organisations de jeunes. Le projet renforcera aussi les capacités des prestataires de services afin qu'ils soient en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes pour les adolescents et les jeunes, fondés sur l'égalité entre les sexes et sur la participation.

16. Une évaluation d'impact sera menée vers la fin du projet. Un conseil consultatif sera mis en place pour assurer le suivi et la coordination de l'exécution du projet. Le conseil sera composé principalement de membres du Ministère de la jeunesse et des sports, du Groupe spécial pour les enfants, du Département des statistiques jordanien, du Fonds hachémite pour le développement humain, de Save the Children (USA), du FNUAP, de l'UNICEF et de représentants des jeunes.

## Estimation des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

|  | 2001         | 2002         | Total        |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Programme de santé maternelle et infantile | 1 000        | 1 000        | 2 000        |
| <b>Total</b>                               | <b>1 000</b> | <b>1 000</b> | <b>2 000</b> |